La banque en clair
COMPRENDRE • AGIR • PROGRESSER

Fiche récap · août 2026

Le compte-titres ordinaire (CTO)

L'enveloppe d'investissement la plus libre : tout, partout, sans plafond. Sans avantage fiscal, mais sans contrainte non plus. En 4 minutes, quand il a du sens.

L'ESSENTIEL EN TROIS POINTS

01

Le CTO permet d'investir dans **presque tout** (actions, ETF, obligations…), **partout dans le monde**.

02

Aucun plafond et aucune durée minimale : vous entrez et sortez librement.

03

Revers : **pas d'avantage fiscal**, les gains sont **imposés** (prélèvement de 31,4 %).

EN CLAIR

le prélèvement forfaitaire unique (PFU)

Aussi appelé **« flat tax »**, c'est un impôt de **31,4 %** qui s'applique par défaut aux gains des placements (dont le CTO) : environ 12,8 % d'impôt + 18,6 % de prélèvements sociaux (relevés en 2026).

LE PIÈGE À ÉVITER

Ouvrir un CTO **avant** d'avoir utilisé les enveloppes fiscalement avantageuses (PEA, assurance-vie). Le CTO, c'est la liberté… mais sans le coup de pouce fiscal. À réserver à un besoin précis ou au complément.

À RETENIR

- CTO = **liberté totale** (tous supports, monde entier, sans plafond).
- Mais **gains imposés** (31,4 %) : pas d'avantage fiscal.
- Souvent utilisé **en complément** du PEA et de l'assurance-vie.